REÇU EN PREFECTURE le 18/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-070-287000020-20250617-2025_047

Arrêté n°2025 - 047

PROMOTION INTERNE – ANNEE 2025 LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône,

- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L523-1 et L523-3 et suivants,
- · Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- · Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,
- Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
- Vu l'arrêté n° 2021-036 pris par le Président du Centre de gestion de Haute-Saône le 10 juin 2021 et fixant les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne,
- · Vu les propositions formulées par les autorités territoriales,
- · Considérant le nombre de recrutements intervenus par voies de concours, mutation externe, détachement et intégration directe ou titularisation prononcée au titre de l'article L352-4 du code général de la fonction publique au sein du cadre d'emplois considéré dans les collectivités et établissements affiliés au CDG et compte tenu des dispositions de l'article 30 du décret n°2013-593 permettant l'inscription d'un fonctionnaire sur la liste d'aptitude,
- · Considérant la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle et la réussite à l'examen professionnel de chacun des fonctionnaires proposés,
- · Considérant les critères fixés par l'arrêté susvisé du 10 juin 2021,

ARRETE

ARTICLE 1ER

La liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité "Arts plastiques", au titre de la promotion interne de l'année 2025 est établie comme suit :

NOM - Prénom

VALION Emmanuelle

Cette liste prend effet à compter du 20 juin 2025.

ARTICLE 2EME

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de BESANÇON, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANÇON cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3^{EME}

Le Président du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat.

Fait à VESOUL, le 17 juin 2025

Le Président,